

Construire notre propre avenir

Vendredi 15 janvier 2021 - N°331



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Être propriétaire ou éleveur, c'est avoir confiance. Confiance en la qualité des chevaux qu'on fait naître ou qu'on place à l'entraînement, confiance dans un système, un programme. Sinon, à quoi bon ?

La crise sanitaire et économique a semé de nombreux doutes sur nos principaux équilibres d'autant que - nonobstant les rattrapages d'allocations que nous avons pu obtenir du Conseil d'administration de France Galop revenant sur sa décision initiale- ce sont les acteurs des courses qui, par les sacrifices faits sur les allocations, auront permis au système de passer la « première vague ».

Les gestes forts attendus de la part de France Galop

Ce besoin d'avoir confiance en l'avenir a été entendu par France Galop. C'est ce terme de confiance qui a été utilisé par Édouard de Rothschild, son président, pour qualifier le budget 2021, lui aussi corrigé dans les derniers jours de décembre. Et, en effet, c'est un budget qui table sur une performance correcte du PMU : un reversement aux sociétés-mères encore sensiblement inférieur à la période 2015-2017, mais se dirigeant vers sa norme. Il permettra un retour de l'enveloppe des allocations distribuées en 2021 au niveau de celui qui était budgété en 2020 avant la Covid et les conséquences sur les encouragements des mesures gouvernementales d'arrêt des économies.

Je le redis, ce volontarisme nous convient d'autant plus que nous l'avons réclamé. Je suis bien conscient de la fragilité de la situation car la bonne exécution du budget dépendra évidemment de la persistance ou non des mesures de confinement, de couvre-feu, d'autorisation d'ouverture des bars qui sont nos points de vente. Si la situation devait se prolonger, nous ne pourrions alors pas nous contenter de la subir : il faut des allocations pour passer le cap de 2021 en évitant une cassure, pour être prêts pour la reprise économique de 2022-2023.

Certains ont demandé que les sociétés de courses ou le PMH contracte un PGE (le prêt garanti par l'État) pour financer 2021. Pour ma part, le mécanisme m'importe peu : c'est à notre partenaire qu'est l'État de nous donner les moyens d'avoir confiance, de faire la jointure financière si nécessaire, en appliquant aux filières du Galop et du Trot le « quoi qu'il en coûte » présidentiel qui reste la règle de l'action publique. Lors du premier confinement, l'État avait consenti un décalage de ses prélèvements sur les paris afin de permettre aux sociétés de courses de « passer » en termes de trésorerie. Ce mécanisme pourrait être à nouveau sollicité. D'autres formules sont envisageables. Le tout est d'ouvrir une négociation avec les responsables de l'État. L'important est qu'après avoir demandé aux propriétaires (et donc aux éleveurs) un sacrifice en 2020 on ne repasse pas la sébile une seconde fois. La confiance en serait durablement altérée.

Cette indispensable confiance doit se construire dans la durée. On ne peut en permanence changer les règles du jeu, supprimer la prime aux chevaux d'âge, la rétablir l'année d'après pour finalement redonner une prime supplémentaire aux jeunes chevaux l'année suivante. Privilégier le durable, puis le sanctionner. On ne peut

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

nous annoncer un plan de relance avec des mesures importantes, mais à la durée de vie limitée à 3 ans. On ne peut pas sanctionner les réclamer si utiles à la fluidité du marché en sachant déjà qu'on rétablira les choses dans un ou deux ans. On ne peut nous dire que le 2/3 – 1/3 est garanti pour la durée de la mandature mais qu'après, on verra bien !

Les acteurs des courses prêts à ce pacte de solidarité

L'Assemblée Générale des PP qui vient de se tenir, pour l'essentiel en vidéo-conférence, a montré que la passion restait intacte, que la motivation était toujours là, que nous n'allions pas nous laisser abattre. Mon rapport moral fut empreint d'optimisme, nonobstant le contexte économique du moment.

La vitalité de notre tirage au sort de saillies organisé par notre vice-président Baudouin de la Motte Saint Pierre en est un bon indicateur. Les étalonniers ont su jouer le jeu de la solidarité puisque ce sont près de 50 saillies qui nous ont été offertes, saillies encore plus bienvenues qu'à l'habitude. Et les postulants à ce tirage au sort ont été nombreux, preuve s'il en est d'une volonté de préparer l'avenir.

Dans mon traditionnel rapport, j'ai principalement évoqué cet avenir qu'il convient de préparer. Parler du passé n'a de sens que si c'est pour tirer des leçons pour le futur. Le dialogue avec France Galop a parfois été compliqué et la concertation difficile. Mais pour les décisions le plus délicates, nous avons pu nous exprimer et parfois obtenir gain de cause. La période est propice aux vœux, je forme donc celui d'une poursuite de ces dialogues qui permettent de dépasser les clivages.

En 2020, les PP auront multiplié les initiatives communes, avec d'autres associations de propriétaires et d'éleveurs au galop, avec le syndicat des propriétaires

de chevaux de Trot, avec le CIFCE (Martine Della Rocca Fasquelle) et des parlementaires tant à l'Assemblée Nationale qu'au Sénat. Ces liens plus solides seront renouvelés et seront efficaces pour les débats à venir, comme le sont ceux qui nous unissent à l'Association des Propriétaires Permis d'Entraîner (APPE) présents à notre Assemblée.

Dans une intervention plus axée sur notre communication, Jean d'Indy, notre Secrétaire Général, a insisté sur la présence plus visible et plus efficace de notre association sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Twitter et plus récemment YouTube sont d'importants moyens de partager nos convictions. Il a aussi évoqué d'autres projets, d'autres initiatives concrètes qui pourraient voir le jour, dans le cadre de France Galop ou en dehors, au bénéfice de l'intérêt général. L'avenir est, là encore, en ligne de mire.

La génération de l'avenir

Lors des élections du Galop nous avons commencé à montrer la voie du renouvellement en proposant de nombreux candidats qui n'avaient jamais siégé dans les instances. L'Assemblée Générale a été à nouveau l'occasion de montrer notre désir de renouvellement. Quatre nouveaux membres rejoignent notre Conseil : le nouveau président des PP du Sud-Est Éric Bernhardt, Claude Maynard qui représente nos amis Permis d'Entraîner, Martin de Fraguier et Edouard de Nadaillac qui rejoignent Georges de Certaines et Adrien Montoile dans le club des jeunes de moins de trente-cinq ans. Jeunes propriétaires, issus des circuits des gentlemen-riders ou du championnat des Grandes Écoles, ils viennent dans nos instances avec leur dynamisme passionné, leurs convictions et leurs idées nouvelles. Ils ne viennent pas pour faire de la figuration mais veulent prendre leur avenir en main.

Avoir confiance en l'avenir, ça ne se décrète pas, ça se construit.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.